



Revalorisation pension alimentaire

Par **vava**, le **02/03/2012 à 17:55**

Bonjour, Je vous contacte de la part de mon mari. Il est séparé depuis 2002 de son ex compagne avec qui il n'était pas marié. De ce concubinage sont nés 3 enfants : Enzo né en 1992, Alicia née en 1995 et Amélie née en 1999. Après jugement auprès du juge aux affaires familiales, la garde des enfants a été attribuée à la maman avec pension alimentaire à l'époque de 77 euros par enfant. Entre temps la mère des enfants a déménagé à Entraigues sur Sorgues à 3 kms d'Avignon. Aujourd'hui Enzo âgé de 19 ans est venu vivre à la maison après que sa mère l'ait mis dehors. Il est actuellement au chômage, nous ne versons donc plus de pension pour lui mais nous n'en percevons pas non plus. Aujourd'hui après indexation des prix nous donnons 87 euros par enfant pour Alicia et Amélie. Nous avons un fils aujourd'hui âgé de 6 ans et la mère a elle aussi eu un autre enfant âgé de 3 ans. La mère a déposé une requête et souhaiterait obtenir 150 euros par enfant. Que devons nous faire ? la requête va-t-elle aboutir malgré le fait qu'Enzo est chez nous qu'elle nous donne aucune pension et qu'il est au chômage ? Merci de votre aide

Par **cocotte1003**, le **02/03/2012 à 19:54**

Bonjour, l'obligation alimentaire des parents existe jusqu'à ce que l'enfant puisse subvenir à ses besoins, demander de votre côté une pension alimentaire pour le fils aîné, cordialement